



AFC infos - janvier 2019

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir cette nouvelle lettre d'information fiscale. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Votre administration fiscale cantonale



Illustration Unsplash

Déclarez en quelques clics grâce à la déclaration pré-remplie

L'administration fiscale renforce l'assistance au remplissage de la déclaration en ligne.

Dès la mi-mars, vous bénéficierez en effet du pré-remplissage de plusieurs éléments de revenu et de fortune.

[Plus...](#)

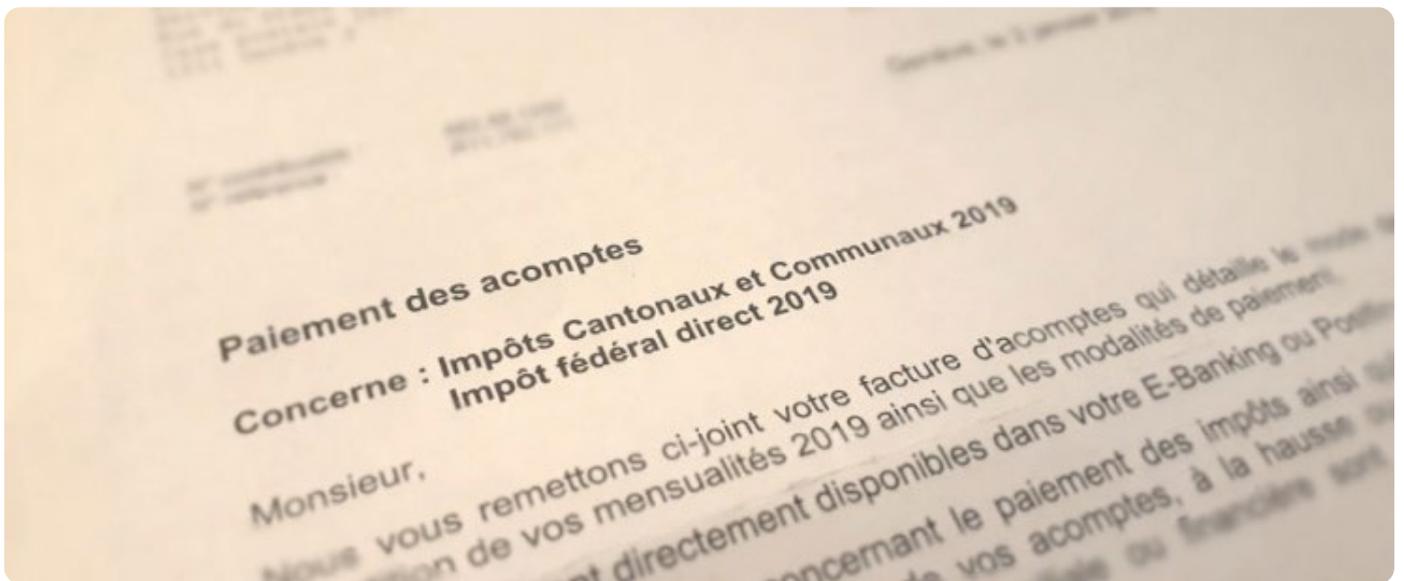


Illustration AFC

Mensualisation et fusion des acomptes en 2019

Si vous avez activé la fusion des acomptes, le courrier de mensualisation des acomptes que vous avez reçu début janvier concerne les impôts cantonaux et communaux (ICC) et l'impôt fédéral direct (IFD).

Vous payerez chaque mois votre ICC et votre IFD en un seul versement mensuel de mars à décembre. Le montant que vous versez sera automatiquement réparti entre les deux impôts.

[Plus...](#)



Illustration Unsplash

Nouveau règlement pour les émoluments de l'Administration fiscale cantonale

Demande de délai, rappel, document manquant dans une déclaration: les coûts sont fixés par un nouveau règlement entré en vigueur le 1er janvier 2019.

En l'adoptant, le Conseil d'Etat a suivi les recommandations de la Cour des comptes.

[Plus...](#)



Illustration Unsplash

État de situation de l'échange automatique de renseignements

Le 30 septembre dernier, la Suisse a rejoint les pays pratiquant l'échange automatique de renseignements.

L'administration fiscale a reçu les informations bancaires en provenance de ces États.

[Plus...](#)

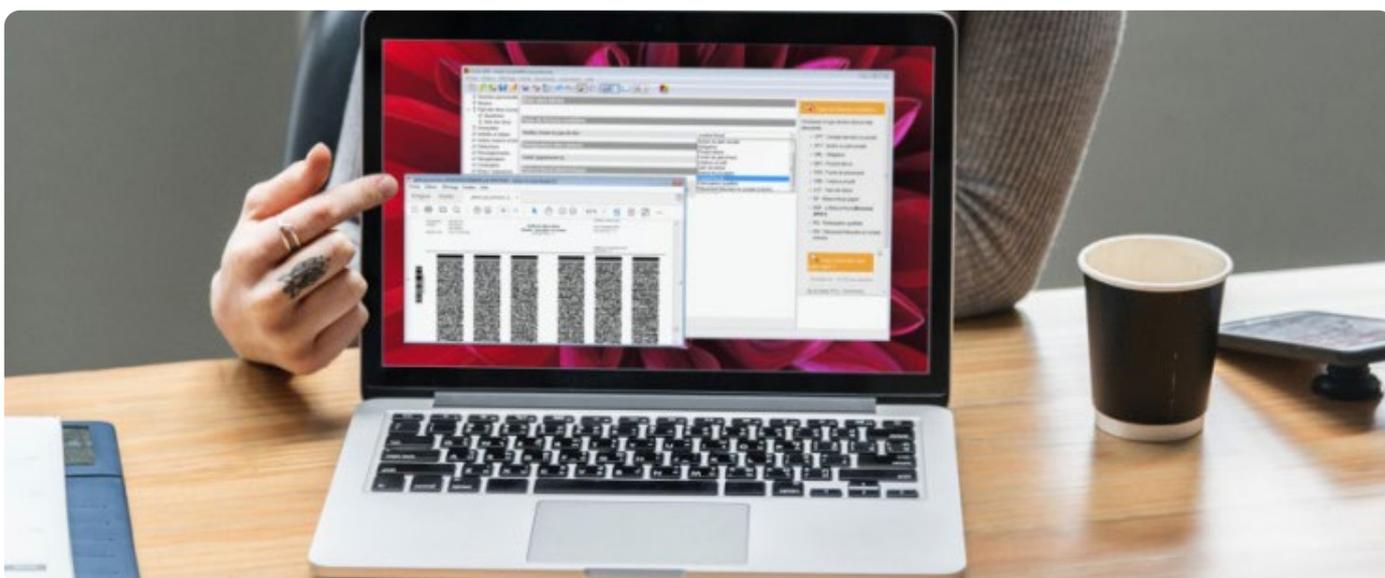


Illustration Unsplash

Déclarez vos titres avec le e-relevé fiscal

Le e-relevé fiscal est un état des titres mis à la disposition des contribuables par certaines banques sous forme électronique.

Il vous épargne la saisie fastidieuse des données bancaires dans GeTax.

[Plus...](#)

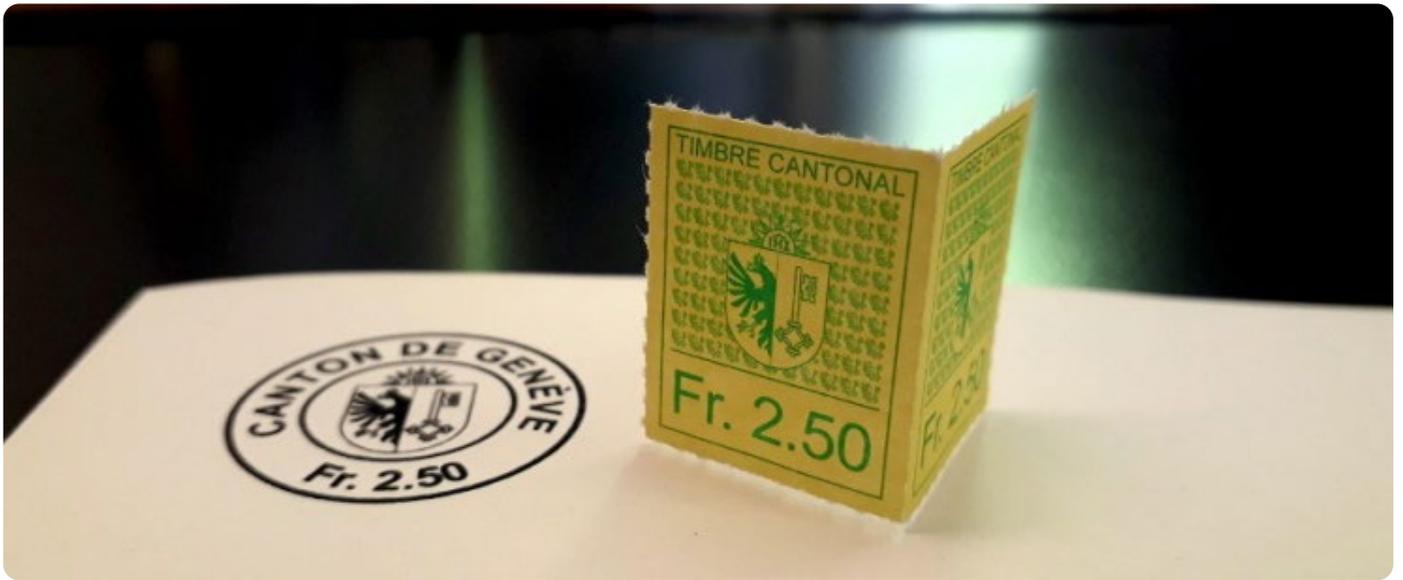


Illustration Unsplash

Suppression du droit de timbre

Depuis le 1er janvier 2019, apposer un timbre cantonal sur un acte n'est plus nécessaire.

[Plus...](#)



Illustration Unsplash

Provisions pour grands travaux d'entretien des sociétés immobilières

L'administration fiscale apporte des précisions sur l'abrogation de sa pratique en matière de provisions forfaitaires pour grands travaux d'entretien.

[Plus...](#)



Illustration Unsplash

Déclaration en monnaie fonctionnelle pour les personnes morales

La loi autorise une société établie en Suisse à tenir sa comptabilité dans une monnaie étrangère si l'essentiel de ses échanges s'effectue dans cette monnaie.

L'administration fiscale a adapté le logiciel GeTaxPM en conséquence.

[Plus...](#)



Illustration Unsplash

Annulation confirmée de la loi sur la transmission obligatoire des certificats de salaire

Le Tribunal fédéral a confirmé l'annulation de la loi prévoyant la transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'autorité fiscale.

[Plus...](#)



Illustration Unsplash

Réforme de l'imposition des entreprises

La commission fiscale du Grand Conseil a approuvé le 11 décembre 2018 les projets de loi de mise en oeuvre cantonale de la Réforme de l'imposition des entreprises (RFFA).

[Plus...](#)

[L'AFC vous informe](#) | [Vos impôts de A à Z](#) | [Protection des données](#)